



HAL
open science

Introduction

Michel Agier, Marjorie Gerbier-Aublanc, Evangeline Masson-Diez

► **To cite this version:**

Michel Agier, Marjorie Gerbier-Aublanc, Evangeline Masson-Diez. Introduction. *Hospitalité en France: Mobilisations intimes et politiques*, 2019. hal-02308087

HAL Id: hal-02308087

<https://hal.science/hal-02308087>

Submitted on 8 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION

Ce qu'on a appelé la « crise migratoire » à partir de l'année 2015 a, pour beaucoup, représenté une crise de l'accueil ou une crise des États européens face à la mobilité internationale. Ses premières manifestations remontent au milieu des années 1990 et à la formation de l'Europe de Schengen, le durcissement de ses frontières externes allant de pair avec l'ouverture de ses frontières intérieures. Elle a aussi révélé l'importance des engagements individuels et collectifs – antérieurs et postérieurs à cette année 2015 – face à la réticence des États à se mobiliser pour assurer un accueil digne et sûr à toutes les personnes nouvellement arrivées ou circulant sur leur territoire¹. Sommés de prouver leur humanité face à l'inaction ou l'action insuffisante de leurs gouvernements, des habitants et des habitantes ont voulu venir en aide aux personnes migrantes, leur apporter de la nourriture, des abris, du repos et des divertissements, des vêtements, du réconfort, de la formation – notamment linguistique –, du conseil, des orientations juridiques... : une exceptionnelle mobilisation de la part de milliers de personnes vivant en France, citoyennes et citoyens français ou étrangers établis dans les villes et les quartiers ou les villages, et généralement inscrits dans divers collectifs.

1. Voir Babels, *Entre accueil et rejet. Ce que les villes font aux migrants*, Lyon, Le passager clandestin, coll. « Bibliothèque des frontières », 2017, et Annalisa Lendaro, Claire Rodier et Youri Lou Vertongen (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019.

Dans ce moment de mobilisation, ces personnes ont agi au nom de l'hospitalité. Considérée comme une vertu personnelle et inconditionnelle pour les uns, comme une déclinaison de la solidarité collective pour les autres, celle-ci est devenue un mot de ralliement et une pratique à la fois intime (héberger un ou une étrangère chez soi) et à prétention universelle (au sens politique et/ou éthique). C'est de la complexité et de la diversité des pratiques au cœur de ces mobilisations que cet ouvrage veut rendre compte, tout en sachant que la richesse des expériences d'accueil et de micro-hospitalités dans les villes et les villages de France est au-delà de toute capacité de recension.

Ces retours de l'hospitalité mettent en œuvre les principes d'une pratique généralement vue jusque-là comme « ancestrale » ou « exotique ». Quelles formes a pris cette hospitalité dans les maisons et appartements où des étrangers et des étrangères ont été reçues, et dans les villes et villages d'accueil ? Quels ont été les effets de ces actions sur la vie des personnes migrantes et sur le quotidien et la sociabilité de celles qui les accueillent ? À quelles limites cette mobilisation autour de l'hospitalité s'est-elle heurtée : limites internes à la relation et pouvant découler de son asymétrie intrinsèque, ou limites externes questionnant la capacité d'une telle relation à résoudre durablement la question du droit à la mobilité des migrants et des migrantes ?

Le poids des contextes : de l'inhospitalité à l'hospitalité

On a commencé à parler d'hospitalité publiquement et même politiquement à partir de l'inhospitalité. Dans les années 1990, alors que d'importants déplacements de population amenaient vers l'Europe des réfugiés fuyant la guerre des Balkans et les conflits et génocides de l'Afrique des Grands Lacs, des voix se sont élevées contre l'inhospitalité des États hostiles ou au moins

inactifs. C'est à ce moment que le philosophe Jacques Derrida produit certains de ses textes décisifs pour relancer l'idée d'une « hospitalité inconditionnelle » et celle du caractère sacré de l'étranger, notamment dans un discours écrit pour l'assemblée des villes refuges, en 1995¹. Des travaux de chercheurs et chercheuses sur « les lois de l'inhospitalité » ont en fait pointé les politiques d'accueil ou plutôt de non-accueil associées à la création de l'Europe de Schengen² ; puis des programmes de recherche collective, notamment celui dirigé par Anne Gotman, ont ouvert les terrains d'enquête sur l'hospitalité dans les contextes urbains de la France contemporaine³. Enfin, le philosophe René Schérer, troublé par la guerre du Golfe de 1991, son caractère global et le dérèglement qu'elle enclenche au Proche-Orient et ailleurs, entreprend une réflexion approfondie, depuis *L'Odyssee* d'Homère jusqu'au xx^e siècle, sur l'hospitalité comme principe universel et pratique intime⁴. Ainsi, une certaine confusion entre politiques d'accueil (ou de non-accueil) à l'égard des personnes migrantes d'une part, et éthique et langage de l'hospitalité d'autre part, a suscité un retour de l'attention citoyenne, comme celle de la recherche universitaire, vers ce qui semble avoir été perdu dans nos sociétés et nos cultures européennes et qui, pense-t-on, permettrait de penser différemment, sans hostilité, la relation à l'autre⁵.

1. Voir Jacques Derrida, *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort !*, Paris, Galilée, 1997, et *De l'hospitalité* (avec Anne Dufourmantelle), Paris, Calmann-Lévy, 1997.

2. Didier Fassin, Alain Morice et Catherine Quiminal (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, 1997.

3. Anne Gotman, *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, PUF, 2001, et Anne Gotman (dir.), *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, Paris, Éditions de la MSH, 2004.

4. René Schérer (1993), *Zeus hospitalier. Éloge de l'hospitalité*, Paris, La Table ronde, 2005.

5. Les malentendus de ce cheminement du retour vers l'hospitalité ont été discutés

Parler de l'hospitalité, c'est donc pointer un manque, faire une critique des politiques publiques migratoires et d'accueil « inhospitalières », et se demander comment elle serait, à l'inverse, possible. La même séquence a repris, cette fois-ci avec ladite « crise migratoire », dont 2015 a été une année charnière en Europe. Critiquer le manque ou la fin de l'hospitalité a été contemporain de la décision de chercheurs et de chercheuses et de certaines institutions de mener des enquêtes de terrain sur les pratiques publiques et privées d'accueil ou de rejet des populations migrantes¹. Mais qu'y a-t-il derrière le mot d'hospitalité utilisé comme un argument rhétorique, polémique, voire politique ? Les définitions ébauchées dans cette introduction permettront de situer les différentes études de terrain qui vont suivre.

Privée, publique, cosmopolitique : trois définitions de l'hospitalité

« Fait de recevoir, loger, nourrir quelqu'un sans contrepartie et par extension bon accueil, selon le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey, l'hospitalité prend au Moyen Âge le sens d'un hébergement gratuit et d'une attitude charitable incarnés par l'accueil des indigents, des voyageurs dans les couvents, les hospices et hôpitaux. »

du point de vue de la philosophie politique notamment par Magali Bessone, « Le vocabulaire de l'hospitalité est-il républicain ? », *Éthique publique*, vol. 17, n° 1, 2015 (consultable sur urlz.fr/9PyN), et par Benjamin Boudou, « Au nom de l'hospitalité. Les enjeux d'une rhétorique morale en politique », *Cités*, vol. 4, n° 68, 2016 p. 33-48 (consultable sur urlz.fr/9PyU).

1. Le présent ouvrage est ainsi rendu possible d'une part grâce à l'appel à projets dit « Flash Asile », lancé par l'Agence nationale de la recherche (ANR) à l'automne 2015 et dont le projet de l'EHESS Babels a été lauréat (2016-2019), d'autre part grâce à un soutien de la Ville de Paris à une partie de ce programme de recherche, sous la forme d'une bourse de recherche postdoctorale sur l'hospitalité privée à Paris, en 2017.

On trouve d'emblée, dans cette définition de l'hospitalité, les deux premiers sens généralement donnés à ce terme unanimement valorisé. Premièrement, son sens étroit, celui qui unit deux hôtes dans un même domicile (l'accueillant ou accueillante et l'accueilli-e) selon une relation particulière, la relation d'hospitalité – *xenia* en grec ancien, d'où découle *xenos*, qui signifie « l'hôte », avant de devenir plus tard et plus communément « l'étranger »¹. C'est dans ce cadre qu'elle prend d'abord son sens social, relationnel, lorsqu'une place est faite pour l'hôte comme un don appelant un contre-don. C'est la définition proposée par l'anthropologue Julian Pitt-Rivers, qui, à partir d'enquêtes en Andalousie, a associé l'hospitalité à des pratiques d'honneur et d'échange social entre des personnes et, au-delà d'elles-mêmes, entre leurs communautés. Cette « nécessité sociologique » étant, selon lui, ce qui fonde la loi la plus universelle de l'hospitalité².

Deuxièmement, l'hospitalité au sens large fait référence aux institutions d'accueil des personnes errantes telles qu'elles apparaissent au Moyen Âge, par exemple avec les premiers hospices de la charité et le début des lieux et institutions humanitaires. L'hospitalité est alors séparée du cadre privé ou domestique dans lequel s'inscrit son sens strict, premier. Détachée des obligations sociales familiales ou locales, l'hospitalité prend alors un caractère public, institutionnel, municipal ou étatique – ce que « l'hôpital » comme lieu et institution incarne encore, au moins idéalement³. Elle tend

1. C'est l'explication que donne l'historienne de l'Antiquité Florence Dupont, qui remet en cause, à partir de là, le caractère absolu et hors sol des conceptions de l'étranger et de l'hospitalité, in *L'Antiquité, territoire des écarts (entretiens avec Pauline Colonna d'Istria et Sylvie Taussig)*, Paris, Albin Michel, 2013, p. 143-150.

2. Julian Pitt-Rivers, « La loi de l'hospitalité », *Les Temps modernes*, n° 253, 1967, p. 2153-2178 (une deuxième version de cet article a été publiée dans *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Siche*, Paris, Le Sycomore, 1983, p. 149-175).

3. Fabienne Brugère et Guillaume Le Blanc, in *La fin de l'hospitalité*, Paris,

dès lors à disparaître derrière les injonctions des politiques migratoires restrictives de l'État-nation et le contrôle des territoires et frontières nationales¹.

Au-delà de ces deux significations sociales de l'hospitalité *stricto sensu* et *lato sensu*, également dénommée « privée » ou « publique », le philosophe Emmanuel Kant lui donne au XVIII^e siècle, à l'époque des Lumières et après la colonisation occidentale du monde, un sens politique, voire géopolitique, et global. L'hospitalité doit être « universelle », écrit-il, car elle est associée à une forme politique supérieure, mondiale, celle de la cosmopolitique. Seule l'hospitalité rend possible la libre circulation des individus sur la planète, que le philosophe considère comme naturelle ou universelle « en vertu du droit de la commune possession de la surface de la Terre, sur laquelle, puisqu'elle est sphérique, ils ne peuvent se disperser à l'infini, mais doivent finalement se supporter les uns à côté des autres et dont personne à l'origine n'a plus qu'un autre le droit d'occuper tel endroit »².

Considérées comme une utopie ou comme un idéal de diplomatie entre les États et les individus³, la cosmopolitique et l'hospitalité universelle du philosophe ne trouvent guère d'écho dans la politique internationale contemporaine. Au contraire, les États utilisent leur contrôle des instances internationales pour confirmer leur pouvoir de fermeture territoriale et leur vision sécuritaire des circulations à l'échelle globale. C'est ce qu'ont montré la conférence intergouvernementale de

Flammarion, 2017, proposent de revenir à ce sens étymologique premier et originel de l'hôpital comme lieu d'accueil et de soin.

1. Voir Babels, *La police des migrants. Filtrer, disperser, harceler*, Lyon, Le passager clandestin, coll. « Bibliothèque des frontières », 2019.

2. Emmanuel Kant (1795), *Projet de paix perpétuelle. Esquisse philosophique*, Paris, Flammarion, 1991, p. 94.

3. Francis Wolf, *Trois utopies contemporaines*, Paris, Fayard, 2017.

Marrakech en vue d'un « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », en décembre 2018, ainsi que les réactions politiques en Europe face à la seule éventualité d'un accord global sur ces questions. Dans le même temps, le principe d'hospitalité publique disparaît derrière la difficile mise en œuvre, État par État, du droit d'asile¹ ou derrière l'échec des tentatives de création d'un véritable droit international des travailleurs et travailleuses migrantes². Enfin, l'hospitalité dans le monde privé, domestique, est depuis longtemps réduite dans les pays européens à l'entourage immédiat, notamment familial ; son efficacité est donc très restreinte, autant du fait de la place prise par les institutions de l'État pour assurer en principe la prise en charge des personnes étrangères et indigentes, que par la réduction de la taille des familles, des logements et l'individualisation de la vie sociale. Dans ce contexte, l'hospitalité est certes idéalisée, considérée comme une « valeur », voire une valeur « absolue », mais elle demeure en pratique très éloignée de ses manifestations possibles dans le temps et l'espace. On peut même penser que l'hospitalité est d'autant plus rhétorique et magnifiée qu'elle est éloignée de la vie réelle, ce que la « crise migratoire » est venue bousculer et remettre à l'épreuve³.

Hospitalité, accueil, solidarité

Pour aborder les pratiques de l'hospitalité aujourd'hui en France par l'enquête directe et par des descriptions aussi précises que possible, il peut être utile, aux fins d'analyse, de

1. Convention de Genève de 1951 et protocole de New York de 1967.

2. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée à New York en 1990, n'a été ratifiée par aucun pays européen ni en général aucun pays du « premier monde ».

3. Michel Agier, *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Paris, Seuil, 2018.

faire une distinction entre les structures et dispositifs d'*accueil* (politique, institutionnel) d'un côté, et l'*hospitalité* (éthique individuelle, principe général politique ou juridique) de l'autre. Nous poserons comme préalable que, d'une part, « l'accueil » fait référence aux politiques publiques et aux institutions qui mettent en œuvre (ou pas) des moyens pour accueillir les personnes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées, et que, d'autre part, « l'hospitalité » fait référence d'abord au fait de recevoir chez soi des personnes étrangères, d'offrir nourriture et hébergement dans sa maison (accueillir chez soi) ou dans sa communauté, et plus généralement d'aider dans une relation interindividuelle une personne étrangère. Les « hôtes » et « hôtesse » qui donnent l'hospitalité peuvent être aussi bien nommées « hébergeurs » et « hébergeuses », « aidants » et « aidantes » ou « accueillants » et « accueillantes ». Bien sûr, la distinction n'est pas parfaite. Les deux domaines se recourent en partie lorsque, par exemple, l'hospitalité fait référence au principe éthique ou politique (voire juridique) qui inspire et guide les politiques publiques d'accueil (nationales ou municipales, comme on le verra avec le Réseau des élus hospitaliers et l'Association nationale des villes et territoires accueillants) ou l'action des collectifs (associations, travailleurs et travailleuses sociales, etc.) dans l'accompagnement des demandeurs et demandeuses d'asile, des mineur-es non accompagnés, des migrants et migrantes, et en général des personnes vulnérables qui ont peu ou n'ont pas d'accès aux droits qu'offre la citoyenneté ordinaire.

Que ce soit pour les personnes accueillies, hébergées, ou pour celles qui les « aident » ou les hébergent, les dimensions individuelle et collective, intime et politique, de l'engagement se mêlent fréquemment et l'on passe ainsi progressivement d'une problématique éthique et politique de l'hospitalité à une

question de politique publique, celle des dispositifs d'accueil. Et réciproquement.

De même, ces mobilisations récentes peuvent paraître spontanées, réactives, face à la situation de personnes précaires « en bas de chez soi », ou face à l'hostilité affichée par les autorités publiques¹. Du temps des campements de rue, par exemple à Paris, l'accueil « chez l'habitant » pouvait être direct, relever de rencontres interpersonnelles et de relations de proximité se nouant entre les personnes. Mais l'hospitalité aujourd'hui visible tend plutôt à s'inscrire dans des réseaux de connaissance plus ou moins formalisés. Il est rare qu'un collectif ne soit pas « derrière » la relation d'hospitalité, que ce soit pour organiser des cours de français et mettre ainsi des personnes en contact, pour accompagner, mettre en confiance les hôtes, assurer le support logistique ou juridique. Les pratiques d'hospitalité mettent ainsi fréquemment en œuvre des idéaux de solidarité portés par diverses sortes de collectifs et d'idéologies. Les deux domaines sont difficilement séparables. Un éclairage historique s'avère donc nécessaire pour contextualiser les différentes formes d'engagement en faveur de la cause des migrantes et des migrants, ou des personnes d'origine étrangère en général.

Mobilisations en faveur des populations étrangères : ça vient de loin

L'hospitalité vis-à-vis des populations étrangères et migrantes s'imbrique souvent dans des formes plus collectives d'engagement, par exemple dans le cadre formel d'associations. De ce fait, les trajectoires individuelles des militants et militantes mêlent régulièrement engagements collectifs – syndicaux,

1. Voir Isabelle Coutant, *Les migrants en bas de chez soi*, Paris, Seuil, 2018 et Marjorie Gerbier-Aublanc, « Un migrant chez soi », *Esprit*, n° 446-447, juillet-août 2018. Cf. aussi *infra*, « Les hôtes accueillants », p. 69 *sq.*

professionnels, partisans, etc. – et formes d’engagement plus individuelles, familiales et privées, « chez soi ».

Du militantisme public à l’engagement intime

Jeune enseignant diplômé de l’université Lyon 2, Mickaël D. a 25 ans lorsqu’il est muté à Calais, en septembre 2001. Représentant d’un syndicat étudiant entre 1994 et 1999, engagé comme bénévole aux Camions du cœur, il est très au fait de l’actualité politique et cherche, dès son arrivée à Calais, à s’investir dans la cause des populations migrantes. Le centre de Sangatte a ouvert deux ans auparavant et il obtient, par des contacts de sa mère qui travaille dans l’aide aux demandeurs et demandeuses d’asile à Lyon, l’autorisation de s’y rendre. Il est alors saisi par ce qu’il découvre et notamment par « les actions incroyables » menées par l’association La Belle Étoile.

Le 5 novembre 2002, le centre de Sangatte ferme prématurément. Commence alors ce que Mickaël appelle « le bazar des migrants à la rue ». Pensant que l’État va mettre en place des dispositifs d’accueil pour les nouveaux arrivants et arrivantes, Mickaël s’aperçoit que, en réalité, les personnes sont laissées dans le froid, sans abri ni alimentation. Il vit à cette période en centre-ville, à 200 mètres d’une salle paroissiale où des distributions alimentaires sont organisées par le père Boutoille, doyen du Calaisis. Mickaël s’investit aux côtés des bénévoles. « À l’époque, se souvient-il, il n’y avait pas de collectif à Calais. Juste quelques riverains isolés qui se sont regroupés progressivement autour du père Boutoille. » Ces derniers s’associent au Secours catholique et à La Belle Étoile pour former, en novembre 2002, le Collectif de soutien aux réfugiés (C’Sur). Les actions du collectif relèvent d’abord d’une improvisation humanitaire qui se structure rapidement autour de maraudes, de distributions alimentaires, de l’ouverture de vestiaires, et s’accompagne de manifestations hebdomadaires. La colère des bénévoles mène à une importante médiatisation du

collectif. Mickaël, bon orateur, est mis sur le devant de la scène aux côtés du père Boutoille. Entre 2002 et 2003, il articule son métier d'enseignant à une intense activité militante. Porte-parole du C'Sur, responsable du vestiaire, participant activement aux distributions alimentaires, il consacre à la cause une grande partie de son temps libre. Fin 2002, il propose à un couple de Moldaves avec lequel il a sympathisé lors d'une distribution de les héberger quelques nuits. C'est alors qu'il s'aperçoit de ses limites ; en ouvrant son domicile, il n'a plus d'espace de répit et « trouve ça terrible de devoir dire aux gens de retourner à la rue quand il n'y a pas de solution pour eux ». Après cette première expérience, il décide d'héberger seulement les personnes « en grande détresse » en limitant l'accueil à une nuit. « Je n'ai pas fait beaucoup d'hébergement parce que sinon je n'y arrivais plus », explique-t-il tout en estimant avoir hébergé entre trente et quarante personnes de 2002 à 2004.

Progressivement, il commence à prendre du recul. « Ça me bouffait trop de temps, de vie privée, d'énergie. » Au moment de la disparition du C'Sur, en 2008, son engagement se limite à la tenue des vestiaires, dont il n'est plus responsable, pour le Secours catholique. À partir de 2015, il met son engagement en pause pour privilégier sa vie de famille. Bien qu'il trouve cette nouvelle posture « un peu frustrante », il reconnaît qu'il est difficile de trouver un juste milieu dans ce type d'engagement. « Ça m'a bouffé, reconnaît-il, mais j'espère pouvoir recommencer à m'investir, différemment, avec les enfants quand ils auront grandi. »

La « cause des étrangers » s'est construite progressivement et ses formes d'action sont apparues successivement à l'occasion de l'arrivée de nouvelles populations, de nouveaux besoins ou de changements législatifs. La première moitié du xx^e siècle est marquée par l'apparition de l'action sociale comme mode d'intervention possible auprès des populations immigrées. Celle-ci se développe fortement dès l'après-guerre, sous l'action

à la fois d'organismes publics et d'associations, souvent créées au début à l'initiative du patronat industriel local. Elle se concentre d'abord autour des besoins élémentaires, parmi lesquels le logement fait l'objet d'une forte attention de la part des pouvoirs publics ainsi que des patrons qui investissent dans des politiques de construction et d'hébergement, notamment à des fins de surveillance des populations étrangères. L'action sociale consiste principalement à mettre à disposition des immigré-es des biens ou des services (logements fixes, hébergements temporaires, nourriture, vêtements, etc.) ainsi qu'un suivi social et familial. Ce suivi peut prendre la forme d'un accompagnement individuel pour effectuer des démarches administratives, pour remplir certains papiers, rechercher un logement, un emploi ou une formation, par exemple. Les populations immigrées sont désignées comme « étrangères », « migrantes », « demandeuses d'asile » ou « bénéficiaires », alors que les militants et les militantes sont appelées « bénévoles », « volontaires » ou « aidantes ».

Le souci de l'insertion professionnelle et sociale, de la formation puis de l'intégration de la main-d'œuvre immigrée passe ensuite au premier plan. Les années 1970 et 1980 voient l'alphabétisation et les cours de français se développer fortement et devenir une nouvelle forme d'action associative en direction des personnes étrangères ou immigrées ne maîtrisant pas la langue française. Celles-ci sont appelées « élèves » ou « apprenants » et les militantes et les militants « formateurs » ou « appreneurs », des occurrences habituellement utilisées dans les cours de français langue étrangère (FLE).

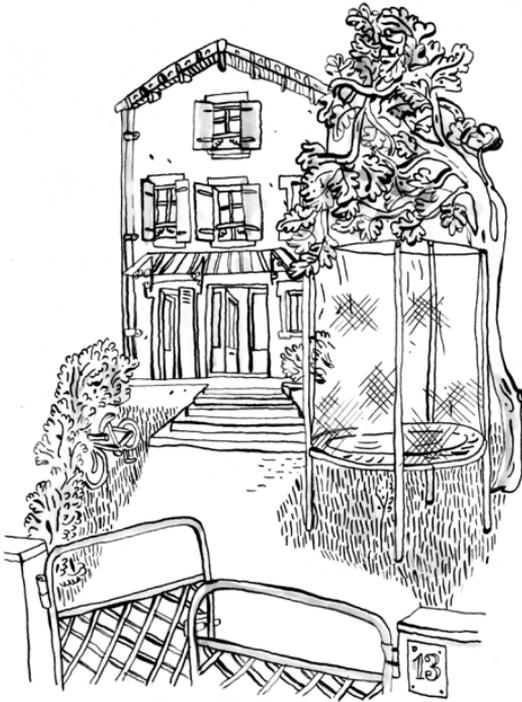
Dès le début des années 1970, la défense des droits se développe et devient rapidement une nouvelle forme d'action au cœur de l'activité associative destinée aux populations immigrées. Cette période est en effet marquée en France par

l'adoption des circulaires Marcellin-Fontanet en 1972, et, ainsi, des premières mesures restrictives en matière d'immigration depuis l'ordonnance du 2 novembre 1945. La défense des droits des étrangers s'exerce essentiellement par le biais des activités d'aide juridique et devient l'objet d'un nouveau secteur associatif de la cause des étrangers. Lors de rendez-vous individuels, les militants et militantes écoutent, conseillent et informent les personnes étrangères. Le soutien peut consister à aider ces dernières à remplir des dossiers administratifs de demandes de titre de séjour ou de demandes d'asile, à les accompagner à la préfecture ou au tribunal lors d'un rendez-vous ou à les orienter vers des avocats ou avocates spécialisées. Ils et elles sont dans ce cadre appelées « militantes » ou « bénévoles » et les immigrés sont quant à eux nommés « étrangers », « sans-papiers » ou « demandeurs d'asile ». En France, c'est aussi en 1972 que sont créés le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (Gisti) ou le Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés (CDVDTI).

Des luttes revendicatives émergent à la même époque, dans les années 1970, et se renforcent au cours des deux décennies suivantes, notamment après les mobilisations parisiennes de Saint-Ambroise et de Saint-Bernard au milieu des années 1990. Ces luttes mobilisent un répertoire d'action distinct : manifestations, marches, occupations, grèves des travailleurs et travailleuses, grèves de la faim ou des loyers, concerts de soutien, etc. Les usages de l'art et le recours à des personnalités du monde intellectuel ou artistique sont aussi fréquents dans le cadre de ces luttes revendicatives. Si les modes d'action sont ici davantage collectifs, la dimension interpersonnelle est loin d'être exclue de ce type d'engagement. Les étrangers et les étrangères sont désignées par l'expression de « sans-papiers » et les militants et militantes sont appelées « porte-parole » ou « soutiens ».

À partir du milieu des années 1990, l'Europe de Schengen se met en place en même temps que des politiques gouvernementales visant à la fermeture des frontières externes et au confinement des personnes étrangères indésirables (Sangatte, Vintimille, Calais, etc.), puis à « l'externalisation » des frontières de l'Union européenne dans les pays associés à sa politique (Maroc, Libye, Turquie, etc.). Ce contexte entraîne des réponses et des mobilisations où l'hospitalité et l'implication individuelle et intime apparaissent comme de nouvelles déclinaisons de la solidarité avec les populations étrangères.

Enfin, la « crise migratoire » de 2015 marque une nouvelle étape, en élargissant et en diversifiant ces mobilisations, avec pour effets notables la réinvention de l'hospitalité et la tentation d'adapter notre société aux enjeux des mobilités contemporaines.



Michel Agier,
Marjorie Gerbier-Aublanc,
Evangeline Masson-Diez